

116/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt-et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Objet : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 / Budget CCAS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que la Mairie de Guerlesquin s'est portée candidate, en partenariat avec la trésorerie, pour changer de nomenclature budgétaire le budget CCAS à compter du 1er janvier 2022.

Cette candidature sur le budget CCAS pré-figure le futur changement en nomenclature M57, pour l'ensemble des budgets des collectivités, au 1er janvier 2024. La nomenclature M 57 reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M 14 (communes, EPCI), M 52 (départements) et M 71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'avis positif du comptable assignataire de la collectivité, à savoir la trésorerie de Lanmeur.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, valide la mise en place de la nomenclature M 57 pour le budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec